



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 mars 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 4286e séance du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité au Siège, à New York,  
le mardi 6 mars 2001 à 16 h 15**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait paraître le communiqué ci-après, qui tient lieu de procès-verbal :

« À sa 4286e séance, tenue à huis clos le 6 mars 2001 à 16 h 15, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité ».

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a adressé une invitation à S. E. M. Zoran Žižić, Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi qu'aux représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Bulgarie, du Canada, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Turquie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil était parvenu lors de ses consultations antérieures, et avec l'assentiment de ce dernier, le Président a invité l'Observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer au débat sans droit de vote.

Conformément à l'accord auquel le Conseil était parvenu lors de ses consultations antérieures, et avec l'assentiment de ce dernier, le Président a adressé une invitation, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à M. Richard Wyatt, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de la Commission européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec le Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie. »